

Date de la réunion : JEUDI 20 OCTOBRE 2022**Rappel :** Code de l'éducation, décret n° 89-122 du 24 février 1989 et décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 (consultables sur www.legifrance.gouv.fr)

- **Conseil d'école :** code → articles L401-1, L111-4, D111-5, D111-10, D111-12, D312-17, D314-5, D314-7, D411-1, D411-2, D411-3, D411-4, D411-6, D411-8, D521-11 ; décret 2008-775 → article 2-I-4°

ORDRE DU JOUR

- 1 Bilan rentrée 2022 / 2023
- 2 Adoption du règlement intérieur
- 3 Bilan financier de la COOP Scolaire
- 4 Bilans des travaux et achats / Demande de travaux et achats
- 5 Projet d'école : COUR + PLAN de FORMATION
- 6 Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)
- 7 Associations de Parents d'Élèves
- 8 MAIRIE : Activités et temps périscolaires

1 - Présents : fonction et nom

- **Enseignantes :** Mmes, GUILLAUME, APPERCEL, CELLIER-COURTIL, NIGON, CHATARD, PETIT et TAQUE (ATSEM)

HAPPY LINK : Mmes FAURE (élue tête de liste), DUVERNEY (Titulaire) et GRIMONPREZ

PEEP : Mmes FROGER et BIAU (élues tête de liste)

- **Représentants de la mairie :** Mme SALABERT (déléguee aux écoles)

Étaient excusés : Mme VACHETTE (Inspectrice de l'Éducation Nationale) et Mr ROCHE (Pôle éducation)

2 – Déroulement au verso : Le procès verbal du conseil d'école doit être signé par le président du conseil d'école et par le secrétaire de séance (désigné par et au sein du conseil d'école) ; ces deux signatures doivent être précédées des qualités (président ou secrétaire) et noms des signataires.

3 – Questions soulevées et décisions :

Voir le procès verbal qui suit.

4 – Perspectives de travail et demandes éventuelles :

Rien de spécifique à signaler ou à demander

5 – Traitement :IEN : Conseillers Pédagogiques : **Remarques particulières ou suites à donner :**

Procès verbal du Conseil d'Ecole

Secrétaires de séance : mesdames FROGER et FAURE

◆ **Bilan rentrée 2022/2023 :**

✓ Effectifs : À ce jour : 112 élèves : 42 GS + 39 MS + 32 PS répartis dans les 5 classes : 1 classe de PS, deux classes de GS, une classe de MS et une classe de PS/MS.

Un constat positif, les effectifs se maintiennent. Les classes de GS ne sont pas surchargées. Nous tenons à rappeler qu'en cours d'année il y a très souvent des arrivées d'enfants placés en urgence au CDEF (centre de l'enfance) , Mais en accord avec notre Inspection, la mairie et le CDEF, afin de ne pas surcharger des classes déjà bien remplies pour certaines , et ne pas créer un phénomène de « groupe CDEF » » les enfants pourront être orientés vers l'école de Montjoly.

◆ **Adoption du règlement intérieur :**

Le règlement intérieur a subi quelques modifications notamment à propos de la scolarisation obligatoire des enfants de trois ans et de la possibilité sur demande d'aménager leur fréquentation scolaire sous couvert de l'accord de l'IECN. ATTENTION, nous rappelons l'impératif des horaires de fermeture du Portail, à la fois pour le bon fonctionnement de l'école mais également pour des raisons de sécurité.

Le règlement intérieur est reconduit à l'unanimité par l'ensemble du conseil ainsi que la validation de la semaine de 4 jours.

Tous les parents d'élèves doivent en prendre connaissance, pour ce faire le nouveau document a été distribué en début d'année scolaire et mis en ligne sur le site de l'école ainsi que le protocole sanitaire de l'école.

(<https://sitesecoles63.ac-clermont.fr/0630330s/>).

◆ **Bilan financier de la coopérative scolaire :**

L'enseignante mandataire annonce le solde du compte de la coopérative scolaire de l'école maternelle Paul LAPIE au jour de la réunion du conseil soit : 7214€. Montant figurant sur le dernier relevé bancaire.

Sur ce compte est déposé :

- ✓ L'argent du goûter de la classe 3 (participation des parents d'élèves).
- ✓ Le bénéfice dû à la vente des photos de classes.
- ✓ Les dons récoltés en début d'année pour le fonctionnement de notre COOP.

Avec cet argent les classes pourront participer à des spectacles, des sorties. Elles pourront monter des projets (jardinage, théâtre, sorties à thèmes...). Les enseignantes remercient tous les parents pour leurs dons.

◆ **Bilan des travaux et achats / demande de travaux :**

■ **Bilan de travaux et achats :**

- ↳ Livraison de nouveaux lits et draps pour la sieste
- ↳ Réception d'un TBI amovible, disponible pour l'ensemble des 5 classes
- ↳ Réparations diverses : prises électriques, fuites robinet et WC
- ↳ Nouveau PC portable dans la classe 4 MS
- ↳ Installation d'un nouveau réseau de téléphonie
- ↳ Installation de la fibre
- ↳ MISE EN ROUTE DU PROJET COUR phase 1

Les enseignantes et la directrice remercient la municipalité pour ces divers travaux et achats et l'écoute réelle des divers partenaires pour améliorer le quotidien des élèves.

■ **Demande de travaux et achats :**

- ↳ Demande de deux Pc portables pour les classes 1 et 2 GS
- ↳ Installation de cache radiateurs classes 1 et 2
- ↳ Tables pour les GS
- ↳ Agrandissement du Parking à vélos
- ↳ Achat et pose d'étagères dans les classes 1,2 et 5
- ↳ Réflexion autour de la possibilité d'installer une MEZZANINE dans la classe 5, qui permettrait d'augmenter l'espace
- ↳ Installation d'un placard dans le couloir de la classe 5 en lieu et place du bureau ATSEM (cf placard classe4)
- ↳ Pose d'un film pour atténuer la luminosité sur la porte de la tisanerie, voire d'un Rideau
- ↳ Évacuation du vieux matériel audio et multimédia et des lits usagés de la sieste
- ↳ Problème fermeture fenêtre dans le WC adulte côté tisanerie
- ↳ FOUR EN PANNE !

- ↳ Entrée portail : deux plaques d'égouts glissantes (chutes fréquentes)
- ↳ Amélioration de la cour de l'école : cabane en bois, achat de matériel pour jardiner et entretenir l'espace végétalisé, aménagement du coin potager...

La mairie a bien pris note de ses demandes et fera son possible pour y répondre. Un prévisionnel des travaux pour l'année 2022/2023 a été donné au Pôle Éducation et fera écho des demandes ci-dessus énoncées. La mairie tient à préciser que l'absence malencontreuse d'un grand nombre de personnes dans les différents services techniques ne favorisent pas les interventions rapides pour répondre à nos demandes, mais que celle-ci sont prises en compte et seront traitées.

◆ **Projet d'école:**

Notre projet d'école se poursuit. L'accent cette année est mis sur la maîtrise de la langue (dans toutes ses dimensions) au travers d'un plan de formation qui implique toutes les enseignantes. Tout au long de l'année, elles auront des formations des jours de travail avec des remplaçants en classe pour se faire.

L'aménagement de la cour s'intègre pleinement dans notre projet avec la participation de tous les élèves dans la plantation des espaces végétalisés, la réalisation d'un règlement de cour pour ce nouvel espace, la confection de coins d'observation (hôtels à insectes, nichoirs...) et l'utilisation de l'espace classe.

◆ **PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) :**

Le PPMS rédigé et mis à jour par chaque école doit être présenté au 1^{er} conseil d'école. Nous avons réalisé en ce début d'année dans notre école un exercice d'évacuation afin de valider notre PPMS. Celui-ci a eu lieu le jeudi 15 septembre 2022 dans la matinée. Nous avons également réalisé un exercice de mise en sûreté (alerte intrusion) le 22 septembre 2022. Nous allons revoir rapidement le contenu des valises PPMS.

Présentation du Plan anti harcèlement : DISPOSITIF PHARE : une vigilance et des actions immédiates seront apportées dès qu'un premier cas sera observé ou rapporté,

◆ **Sorties scolaires et activités de l'école:**

Différents projets et activités vont être proposés cette année aux élèves mais pour ne pas décevoir et les enfants et les parents nous annoncerons au fur et à mesure ces derniers. Dès à présents nous pouvons annoncer :

⌚ « Journée de Noël » :

Les enseignantes envisagent le passage furtif et incognito du Père Noël au cours de la journée du jeudi 15 décembre 2022. Il remettra à chaque classe un cadeau que les enseignantes ont voulu collectif. Nous allons privilégier des cadeaux de type pédagogique pour doter les classes de matériel, de jeux... ceci afin d'améliorer l'environnement des élèves.

L'après-midi un « Goûter de Noël » est prévu. Ce dernier sera offert par la municipalité.

Les enseignantes et l'équipe éducative réservent tout au long de la journée des surprises aux élèves. Nous ne ferons pas venir de spectacle, le budget de la COOP étant réservé pour des sorties et des activités de classe.

⌚ 4 classes vont sortir au **FRAC** et ce dès le mois de décembre.

⌚ 1 classe se rendra régulièrement à « **Mille FORMES** » : PS3

⌚ Une voire deux classes mèneront un projet « classe en extérieur » cette année avec des sorties d'une matinée

⌚ Les photos de classe qui ont eu lieu ce jeudi 20 octobre, seront mises à la vente dans le courant du mois de Novembre. la vente permettra à des projets de voir le jour (sortie, voyages...)

⌚ **Participation au Festival du Court Métrage** : Finalisation d'un travail mené autour de ce qu'est un court métrage avec la visualisation de courts métrages adaptés à l'âge des élèves.

⌚ **La journée CARNACRÊPES** : le jeudi 2 février 2023, les élèves seront déguisés la journée et ils dégusteront des crêpes réalisées en classe.

⌚ **LA DATE POUR NOTRE KERMESSE** a été fixée tôt dans l'année scolaire afin que les associations de loisirs puissent elles aussi arrêter leur date de manifestation. En concertation avec l'école élémentaire la date du **VENDREDI 23 JUIN** a été arrêtée. Les discussions pour décaler cette kermesse au samedi sont en cours chacun apportant pour le moment des avis favorables aussi bien pour le vendredi soir que pour le samedi.

◆ **Associations de Parents d'Élèves :**

⇒ **Manifestations organisées par l'APE « LAPIE & Nous »** : la vente des pains au chocolat la veille de chaque vacances scolaires est reconduite. Vous êtes tous cordialement invités à rejoindre l'association pour apporter vos idées et faire vivre l'association. Pour contacter l'association : lapieetnous@gmail.com.

◆ **Questions des Parents d'Élèves :**

→ **Garderie : du matin : Possibilité de l'étendre jusqu'à 8h20 ?**

Du soir : Possibilité de pouvoir avoir une flexibilité au niveau des horaires de récupérations des enfants, notamment à 17h 30 et entre 18h00 et 18h30 ?

Réponse de la mairie :

Concernant l'accueil du matin, il n'est pas judicieux de laisser arriver une foultitude d'élèves en continue jusqu'à 8h20. Celui-ci serait compliqué à gérer pour 2 agents et les élèves ne seraient pas accueillis dans de bonnes conditions et ce juste avant de gagner leur classe. La municipalité souhaite faire de ce temps un moment calme et agréable à vivre pour les enfants qui arrivent tôt. Ce qui est déjà le cas.

Concernant la garderie, nous souhaitons que le temps de goûter soit un temps où les enfants ne soient pas « dérangés » par des arrivées de parents. En effet les animatrices sont auprès d'un groupe d'enfants, il est donc difficile de s'extraire pour aller accompagner au détriment du groupe. De plus, le plan Vigipirate toujours en vigueur nous impose de sécuriser et l'ouverture et la surveillance, ce qui rend difficile une entrée libre des parents. Mais, nous avons déjà demandé à nos animatrices d'être souples, c'est-à-dire lorsque des parents sont plusieurs à attendre, elles emmènent les enfants groupés vers la porte et permettent leur sortie, surtout vers 18h00, afin d'écourter le temps d'école des enfants.

Pour améliorer ce service, l'installation d'un Visio phone est à l'étude, afin que les parents n'aient pas trop à attendre et ce dès 17h40.

La municipalité rappelle que toute personne qui souhaite poser une question voire échanger avec elle à tout propos concernant le périscolaire est cordialement invitée à le faire en joignant le Pôle Éducation.

→ Possibilité de Sieste en MS ?

Réponse des enseignantes : des temps calmes sont organisés dans la classe, et si des élèves avaient besoin de dormir, ils pourraient le faire en profitant du temps méridien (12h15/13h45)

Le prochain conseil d'école aura lieu jeudi 2 mars 2023 à 17h30.

Présidente du conseil d'école : L. GUILLAUME



Secrétaires de séance

